Photovoltaïque | signature de 2 nouvelles conventions de mise à disposition pour la mise en œuvre de projets

Après la réalisation d'études préalables dont les résultats se sont avérés favorables à la mise en place d'un projet photovoltaïque, les communes de Thuit de l'Oison et de Verneusses ont chacune signé avec le SIEGE une convention de mise à disposition pour mener à bien la réalisation effective d'un tel projet.

Le SIEGE est maître d'ouvrage des travaux et conserve à sa charge l'ensemble des investissements nécessaires.

Le projet à Thuit de l'Oison concerne le pan Sud-Est de l'école primaire. L'installation sera d'une puissance d'environ 22 kWc pour 120 m² de panneaux photovoltaïques. Le SIEGE mettra également en place un panneau didactique à l'entrée de l'école afin de permettre l'indication en temps réel de la production d'énergie renouvelable et apporter une plus-value pédagogique supplémentaire au projet.

Le projet à Verneusses concerne la mise en place d'une ombrière sur le parking de la salle des fêtes. La puissance atteinte sera de 36 kWc et la surface concernée d'environ 200 m².

© TRANSENERGIE

Publié le 02 Septembre 2019